

# DEMANDE D'OPÉRATION(S) MODIFICATION DE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE(S)

À COMPLÉTER, DATER ET SIGNER ET À RENVoyer À : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9  
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.

SEREP - SYNERGIE EPARGNE RETRAITE PRÉVOYANCE - 19, RUE AMIRAL ROMAIN DESFOSSÉS - 29200 BREST

Le(la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent(e), demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat Fortuneo Vie souscrit par la SEREP auprès de la société Suravenir.

ADHÉRENT(E)

N° CONTRAT :

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup> Nom \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Téléphone domicile \_\_\_\_\_ Téléphone mobile \_\_\_\_\_  
 E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## MODIFICATION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE(S)<sup>(1)</sup>

En cas d'adhésion de mineurs, la clause ne peut être modifiée : la seule désignation possible est « ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires ».  
 Cette clause pourra être modifiée par l'adhérent dès sa majorité.

L'adhérent(e) désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant le terme de l'adhésion :

CLAUSE GÉNÉRALE<sup>(2)</sup> : Son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle l'adhérent(e) a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels ;

OU

CLAUSE LIBRE<sup>(3)</sup> : Autre(s) bénéficiaire(s) à désigner ci-dessous

Pour chaque bénéficiaire, toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT renseignées (merci de préciser l'adresse complète).

Si nombreux bénéficiaires et /ou si bénéficiaires de second rang, reportez la liste complète des bénéficiaires sur papier libre daté et signé.

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Ville/Pays de naissance	Quote-part (%)
_____	_____	_____	____/____/____	_____	____
Adresse complète _____					Quote-part (%) _____
_____	_____	_____	____/____/____	_____	____
Adresse complète _____					Quote-part (%) _____
_____	_____	_____	____/____/____	_____	____
Adresse complète _____					Quote-part (%) _____
					TOTAL 100 %

(1) Pour plus d'informations sur la clause bénéficiaire de votre contrat, reportez-vous à l'annexe «La clause bénéficiaire» de la Notice du contrat Fortuneo Vie.

(2) Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat ou à naître. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession. Cocher la première case proposée «clause générale» si ces modalités vous conviennent.

(3) Si la clause dite «générale» ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case «clause libre» et précisez l'identité du (es) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant obligatoirement toutes les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires de deuxième et troisième rangs.

## INFORMATIONS

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, des informations concernant l'adhérent sont collectées dans le présent document par Suravenir, et font l'objet d'un traitement notamment pour l'adhésion et pour la gestion du dossier de l'adhérent. Toutes les informations collectées à cette occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier de l'adhérent et ont un caractère obligatoire. À défaut, l'adhésion ne peut être réalisée ou les informations complètement traitées. L'adhérent dispose sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, et d'opposition qu'il peut exercer auprès de Suravenir - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST Cedex 9 ou par email à l'adresse conseilsurav@suravenir.fr. L'adhérent qui souhaite des informations complémentaires sur l'ensemble de ses droits, sur la gestion de ses informations personnelles et sur l'ensemble des finalités de la collecte, peut se reporter à la Notice.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature(s) de l'adhérent et du co-adhérent éventuel

Si mineur\*



**Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie proposé par Fortuneo.**

**FORTUNEO.** Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.

**SURAVENIR.** Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Tailbout - 75436 Paris Cedex 9).



\* 2 1 0 4 1 0 P 0 1 \*

